

## **Une approche des politiques culturelles italiennes**

Dans le cadre des mes études, je suis venue en stage à l'association Oltre... pour la mise en place de la Par Tôt Parata et du Fest-Festival 2006.

Ce stage fut pour moi l'occasion de découvrir un nouveau système et de réaliser combien les politiques culturelles d'un pays et de ses diverses institutions pouvaient déterminer le travail d'une structure culturelle. Cette analyse reste une approche basée sur mes observations, les différents entretiens que j'ai pu avoir avec des acteurs culturels ou étudiants italiens, ou encore grâce aux différentes réunions auxquelles j'ai pu assister et à la lecture de la presse italienne.

En tant qu'étudiante française, mon premier réflexe fut de comparer le système italien aux politiques culturelles françaises.

La France accorde depuis Malraux (ministre de la culture en France de 1959 à 1969 qui créa le premier ministère des affaires culturelles), une réelle importance à la culture et à la création artistique. Dès les années 1950, elle parle de démocratisation, de rendre accessible à tous les biens culturels du pays. Pour cela, elle va développer de nombreux lieux de diffusion et de création, apporter un soutien financier aux artistes (mise en place d'une sécurité sociale), soutenir la création contemporaine... Avec Jack Lang, dans les années 1980, le champ d'action du ministère va s'élargir vers des disciplines comme la bande-dessinée, le design,... et les formes de culture populaire, comme la musique Hip Hop, vont être elles aussi valorisées. Le budget accordé à la culture va alors être de plus en plus important.

De nombreuses écoles publiques de formations artistiques (cirque, danse, théâtre, musique...) vont s'ouvrir et certaines universités vont proposer des formations aux métiers des administrations culturelles.

A la politique de l'Etat, va s'ajouter la participation des collectivités locales (villes, départements, régions). Elles vont consacrer davantage de moyens à la culture et aider à son développement.

Seulement, on remarque, dans les années 1990, que l'objectif principal des politiques culturelles françaises, à savoir, la démocratisation de la culture, n'a pas été atteint. Si les musées, les salles de spectacle..., sont plus fréquentés, ils le sont toujours par le même public. Ce sont ceux qui allaient dans ces lieux avant, qui y vont toujours mais plus régulièrement.

Il existe donc encore en France une partie de la population qui n'a pas accès aux biens culturels.

Cette constatation a entraîné de nombreuses interrogations sur les politiques culturelles françaises. Beaucoup d'acteurs de la vie culturelle constatent qu'il est encore difficile de travailler malgré une certaine volonté politique.

Cette présentation reste une approche rapide, seulement, elle permet de présenter un système où les politiques publiques semblent réellement s'investir dans la question culturelle.

En tant qu'étudiante européenne, je pensais retrouver à peu près les mêmes orientations dans un pays comme l'Italie. Seulement, dès mes premières recherches pour obtenir un stage, je constate que la situation est quelque peu différente. Par exemple, après différentes recherches sur le site internet du ministère italien « Pour les Biens et activités culturelles », je réalise que l'Italie oriente principalement ses politiques culturelles vers son patrimoine, au détriment peut-être, de la création contemporaine et du spectacle vivant (qui dépend d'ailleurs, au ministère, du « Département pour le spectacle vivant et le sport »... !). Beaucoup de jeunes italiens doivent aussi partir en Allemagne, en Espagne ou en France pour avoir une formation et/ou un statut.

Notre stage au sein de l'association Oltre... commence, et je réalise déjà le paradoxe qu'il peut y avoir entre l'importance du projet qu'elle monte et la considération que lui accordent les institutions locales. Cela m'amène donc à interroger Lydia, présidente de l'association, mais aussi les personnes qui travaillent dans d'autres structures. Tous me font une présentation des politiques culturelles quasiment identique. L'Italie est nettement plus décentralisée que la France, les acteurs culturels s'adressent donc très souvent aux collectivités locales (quartier, ville, province, région). Ils me font comprendre que le rapport aux politiques est relativement clair : si une association ou une structure culturelle souhaite obtenir un soutien matériel ou financier, l'institution ou le parti qui accepte d'apporter ce soutien devra y trouver un réel intérêt. Ainsi une partie des acteurs culturels refuse ce principe qui consisterait à travailler en sachant qu'un groupe politique puisse revendiquer son projet et y placer les intérêts qu'il souhaite. Cela ajoute aussi un rapport très particulier entre les différentes structures culturelles puisque lorsqu'une association a, par exemple, obtenu le soutien d'une institution, elle refuse de collaborer avec d'autres structures qui pourraient « empiéter » sur son terrain.

Ces remarques m'ont été faites à plusieurs reprises par des personnes qui évoluent dans des structures différentes.

Mener un projet culturel dans un contexte politique comme celui de la ville de Bologne et de l'Italie en générale, semble vraiment complexe.

La polémique créée autour de la Par Tôt parata est venue illustrée parfaitement cette situation. L'évènement et sa capacité à regrouper des milliers d'habitants, venus défiler, se rencontrer, présenter leur travail et faire vivre la ville, ont sans doute dérangé. Il paraît tellement plus simple de montrer du doigt des initiatives comme celle-ci pour ensuite imposer sa conception de ce que doit être la culture.

Oubliant le rôle des habitants et des associations de la ville dans cette parade, les différents groupes politiques et les diverses institutions remettent presque en cause la notion d'espace public. Quel doit être leur rôle face à des initiatives comme celles de l'association Oltre... et de toutes les personnes qui permettent la mise en place d'un tel projet ? Contrairement à la Zinneke Parade de Bruxelles, par exemple, les habitants ne

sont pas spectateurs d'un projet qui serait monté par différents groupes d'artistes, ils en deviennent les acteurs, s'impliquent ainsi dans une activité (opposée ici à « passivité »), une création et redonnent un sens commun à la ville, à ses rues, à l'espace public. En condamnant la Par Tôt Parata, les institutions condamnent tout un projet commun. Se creuse alors un fossé entre ceux qui « dirigent » la ville et ceux qui y vivent et y évoluent quotidiennement. Cette idée peut ainsi être illustrée par les résultats obtenus au questionnaire que nous avons distribué dans le cadre du Fest-Festival. En effet, selon 77% des personnes interrogées sur le site du festival, les institutions italiennes (villes, provinces, régions, Etat...), ne soutiennent pas suffisamment la culture.

Les différentes notions de « politiques culturelles » ou de « service public » telles que j'avais pu les approcher lors de mes études en France, me permettaient donc de m'interroger sur une telle situation et les enjeux que cela représentait.

Selon la *Charte des missions de service public pour le spectacle vivant*, rédigée en 1998 dans *Les Politiques culturelles françaises* de Philippe Poirier, « L'engagement de l'Etat en faveur de l'art et de la culture relève d'abord d'une conception et d'une exigence de la démocratie : favoriser l'accès de tous aux œuvres de l'art comme aux pratiques culturelles ; nourrir le débat collectif et la vie sociale d'une présence forte de la création artistique, en reconnaissant aux artistes la liberté la plus totale dans leur travail de création et de diffusion ; garantir la plus grande liberté de chaque citoyen dans le choix de ses pratiques culturelles. ». Il semble intéressant d'analyser ce texte au regard des politiques culturelles italiennes et de l'exemple concret de la Par Tôt Parata.

La notion de service public induit, selon moi, la nécessité d'une différenciation entre l'institution et l'entité qu'elle représente, (un Etat, une ville,...) et les partis ou personnes qui peuvent en être à la tête. Ainsi, dans le cadre d'un travail culturel ou artistique, quelque soit les positions ou les idées d'une structure ou d'un artiste, le concept même de service public, mais aussi d'argent public, devrait entraîner le soutien financier ou matériel d'un projet. Que penser, alors, d'une institution qui instrumentaliserait ces initiatives citoyennes afin de donner à la vie culturelle de la ville les orientations qu'elle souhaite voir en place ?